



Ville de Trois-Rivières
Place de l'Hôtel-de-Ville
C.P. 368
Trois-Rivières (Québec)
G9A 5H3

Le 27 septembre 2004

M. Ghislain Delisle, T.P.
Pluritec / Johnston-Vermette
225 rue Des Forges - Bureau 201
Trois-Rivières Qc
G9A 2G7

objet: Consentement municipal
Traverse de ruisseau et rivière
N/ Dossier: 2427-04-02
V/Dossier : 03849-29

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande daté du 18 août 2004, relative au sujet cité en titre.

Nous autorisons la traverse d'un ruisseau (plan # T-27-2005-TR-001-00), la traverse de la rivière des Cormiers (plan # T-27-2005-TR-002-00) et la réalisation d'un chemin d'accès (plan # T-27-2005-Gc-001-00), le tout tel que décrit dans vos lettre datées du 18 août et du 9 septembre 2004.

Une attention particulière doit être apportée à la protection des ouvrages aériens ou souterrains

Lors des travaux, une signalisation conforme aux exigences du ministère des Transports soit mise en place. De plus, toutes les parties d'emprise de rues utilisées pour la réalisation de vos travaux devront être remis dans leurs conditions initiales, plus tard 5 jours de calendrier après la fin de ceux-ci.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Gilles Colas, ing.
Coord. Gestion de projets

JD
15/10/2004